

Jésus-Christ est le froment des élus. Semé par l'Esprit Saint dans cette terre vierge et toujours bénie qui appartient à Joseph, et confié par Dieu lui-même au dévouement virginal de ce Juste, il s'est développé par lui. Quels horizons lumineux nous ouvre cette considération sur la pureté, sur la dignité, sur la sainteté du bienheureux patriarche ! Nous étudierons, s'il plaît à Dieu, ces magnifiques privilèges dans un des *appendices* qui fermeront l'ouvrage. Mais comment ne pas faire remarquer, dès maintenant, la solide probabilité de la doctrine qui lui attribue pour toujours et la confirmation en grâce et l'exemption, je ne dis pas de la racine, mais des mouvements et des actes de la convoitise. Est-ce trop pour celui qui fut l'époux de la Reine des vierges, et qui tint lieu de père au Verbe incarné (1) ?

seph. Le second titre, bien qu'il ajoute quelque chose au premier, ne suffit pas non plus pour exprimer ce qu'est l'époux de la bienheureuse Vierge à Jésus son fils. Un enfant d'adoption est étranger par sa naissance à ceux qui l'adoptent : et Jésus a été formé du Saint-Esprit dans les chastes entrailles de l'épouse de Joseph ; né par conséquent de ce béni mariage : car si l'Esprit de Dieu a fait cette merveille, c'est à cause de l'alliance virginal qui existait entre les deux saints époux. L'union conjugale des parents adoptifs n'est pas ordonnée de sa nature à la formation de l'enfant sur lequel porte l'adoption ; ici, tout au contraire, le mariage de Joseph et de Marie, dans les desseins de Dieu, avait pour fin très spéciale et la naissance et l'éducation de l'Homme-Dieu. C'était là sa raison d'être. Donc à ce double titre Joseph est plus qu'un père *putatif*, plus qu'un père *adoptif*. Il a de la paternité tout ce qui est compatible avec la virginité, c'est-à-dire l'amour paternel, la sollicitude paternelle, l'autorité paternelle ; et par conséquent Jésus-Christ est vraiment le fruit commun de ce mariage. « Proles non dicitur bonum matrimonii solum in quantum per matrimonium generatur, sed in quantum in *matrimonio suscipitur et educatur* ; et sic bonum illius matrimonii fuit proles illa, et non primo modo. Nec tamen de adulterio natus, nec filius adoptivus qui in matrimonio educatur, est bonum matrimonii ; quia matrimonium non ordinatur ad educationem illorum, sicut hoc matrimonium fuit ad hoc ordinatum specialiter quod proles illa susciperetur in eo et educaretur. » S. Thom. in IV, D. 30, q. 2, a. 2, ad. 4.

(1) Consulter sur toutes ces questions : Suarez, *de Mysteriis vite Christi*, D. 6, sect. 2 : « An beata Virgo propositum virginitatis servandae voto firmaverit, et quo tempore ? ». Item, D. 7, sect. 1 : « Utrum inter M. et Joseph verum matrimonium intercesserit ? »

LIVRE VII

LIVRE VII

Les privilèges octroyés à la B. Vierge en vue de sa maternité.
— Des progrès admirables de la Mère de Dieu dans la sainteté, — et de l'incomparable perfection de sa grâce consommée. — Comment, aux grâces sanctifiantes, venaient s'ajouter en elle les grâces gratuitement données, *charismata Spiritus sancti*.

CHAPITRE PREMIER

La croissance en grâce de la Mère de Dieu. — La possibilité et le fait de cette croissance. — Du premier mode de croissance, l'*opus operantis* ou le mérite. — Comment toutes les conditions du mérite furent excellemment réalisées dans la sainte Vierge, — et comment celle-ci ne cessa de mériter du premier moment de son existence jusqu'au dernier.

I. — Nous avons considéré quelle fut, à son commencement, cette créature de Dieu que l'Église appelle la sainte, la très sainte, la toute sainte Vierge Marie. Il s'agit maintenant d'en étudier la croissance. Saint Luc nous dit dans son Évangile : « Jésus croissait en sagesse, en âge et en grâce devant Dieu et devant les hommes » (1). Ces quelques mots sont l'histoire vraie de la divine mère, à partir de sa Conception immaculée jusqu'à sa bienheureuse entrée dans la gloire. D'après l'Ange de l'École, il faut distinguer en elle

(1) Luc., II, 52.

une triple sanctification, ou, pour employer ses propres paroles, une triple perfection de grâce (1). La première, celle qui remonte au premier jour de l'existence de Marie, fut une perfection de disposition qui la préparait à devenir une digne Mère de Dieu. La seconde est la perfection qui résulte en Marie de la présence du Soleil de justice, incarné dans ses entrailles; et la troisième, la perfection consommée qui fait sa gloire. Ce qui, pour le répéter encore, montre clairement que tout en Marie se réfère à sa maternité.

On ne doit pas s'imaginer que ces trois degrés de perfection lui furent exclusivement conférés à ces trois points culminants de sa carrière, tellement qu'il n'y ait eu de l'un à l'autre ni progrès ni croissance en grâce. Personne, je crois, n'a jamais prétendu que l'intervalle qui sépare la première sanctification de la seconde soit resté sans augmentation de grâces et de mérites. Il n'en va plus ainsi, quand on parle du temps qui suivit l'Incarnation du Verbe. Un auteur ecclésiastique de grand savoir et de grande vertu, Pierre le Vénéral, abbé de Cluny, dans une lettre célèbre qu'il écrivit au moine Grégoire, estime que la grâce de la Vierge atteignit son apogée, le jour même où Dieu se fit homme en elle. A partir de ce moment, la croissance pour la terre est à son terme. Je vous salue, *pleine de grâce*, a dit l'Archange. Peut-on rien ajouter à la plénitude? Telle est la raison que le pieux abbé juge absolument convaincante (2). Quelques autres peut-être ont mis

(1) S. Thom., 3 p., q 27, a. 5.

(2) Il ne sera pas inutile de transcrire ici toute la doctrine de Pierre le Vénéral sur cette grave question. On verra que, s'il erre en un point, personne n'eut plus que lui le sentiment des grandeurs incommensurables de la Mère de Dieu. Donc, un de ses religieux, du nom de Grégoire, lui avait posé par écrit diverses questions, au nombre

en avant l'impeccabilité qui fut alors accordée pleine-

desquelles était celle-ci: « La Vierge Mère à qui il a été dit: Je vous salue, pleine de grâce; et encore: L'Esprit Saint surviendra en vous, et la vertu du Très-Haut vous couvrira de son ombre; cette Vierge en qui, d'après saint Jérôme (c'est-à-dire, l'auteur du Sermon sur l'Assomption de Marie), s'est amassée toute l'onde de la divinité, *tota divinitatis unda*; a-t-elle, au jour de la Pentecôte, reçu quelque accroissement de grâces? »

Pierre, au début de sa réponse, commence par distinguer deux genres de grâces, les plus grandes et les moindres, *charismata majora et charismata minora*. Les premières vont à la sanctification personnelle de ceux qui les reçoivent. C'est d'elles que l'Apôtre a écrit: « Maintenant la foi, l'espérance et la charité demeurent, elles sont trois; mais la plus grande est la charité (I Cor., xiii, 13) »; la charité qui parfait en nous la justice; la charité vers laquelle les autres vertus coopératrices de la justice se tournent comme des filles vers leur mère; de qui elles émanent comme de leur source, à qui elles se rattachent comme les branches couronnées de verdure à leur tronc. D'elle est la chasteté, d'elle l'humilité, d'elle la sincérité, d'elle l'obéissance, et toute justice; la charité, don plus excellent que tous les dons, grâce plus grande que toutes les grâces.

Les secondes sont celles que l'Apôtre énumère au chapitre XII de la même épître: grâce de prophétie, grâce des miracles, don des langues, discernement des esprits, etc. Elles sont les *moindres* en comparaison de celles-là, parce que ni le salut ni même la perfection ne dépend de leur présence dans l'âme. Et voilà pourquoi saint Paul, après les avoir décrites, ajoute: « Entre les dons aspirez aux meilleurs; c'est pourquoi je vais vous montrer encore une voie plus excellente », celle de la charité (I Cor., xii, 31; xiii, 1, sqq.). Le problème à résoudre se présente donc sous deux faces, suivant qu'il s'agit ou des grâces du premier ordre, ou des moindres privilèges appartenant au second.

Ne prenons de la lettre que ce qui touche au premier genre de grâces. « C'est de la grâce par excellence, dit le vénérable abbé, de la grande, que parle Gabriel, quand il salue Marie *pleine de grâce*. Et Marie, du jour de la salutation angélique, en fut tellement remplie qu'il serait non seulement téméraire, mais souverainement absurde, de lui préférer n'importe quelle créature au ciel ou sur la terre. Certes, il convenait qu'elle fût ornée plus excellentement que toute créature de la plénitude universelle de la grâce et des vertus, cette hôtellerie spirituelle et corporelle du tout puissant Créateur; afin que la Sagesse de Dieu qui, suivant les divines Ecritures... fait ses délices d'habiter avec les fils des hommes; cette Sagesse qui ne peut ni se récréer ni se complaire ailleurs qu'au milieu des sacrées vertus et des saintes affections, se délectât et se récréât dans la sainte et *sur-céleste* Vierge, sa mère, incomparablement plus que dans *l'universalité des hommes* et des Anges. Oui, plus que toute créature elle devait être enrichie de grâce sur la terre, et couronnée d'une sublime gloire au ciel, celle qui seule entre tous les êtres créés a mérité le titre de Mère de Dieu. S'il y en a beaucoup à porter le titre de martyrs de Dieu, et d'apôtres de Dieu; beaucoup à se glorifier du nom de prophètes de Dieu, d'anges de Dieu; beaucoup de différents ordres à s'appeler les Saints de Dieu, elle seule est, et se nomme en vérité la Mère de Dieu.

« Donc, comme le Christ, en sa qualité de Fils unique, a commandé

ment à Marie : car la faculté de croître en grâce suppose le mérite, et le mérite, à leur avis, est incompatible avec l'impuissance de faillir (1).

Rien de plus faux ni de moins solidement appuyé que cette thèse de Pierre le Vénéral. Qu'elle soit absolument fautive, et de tous points insoutenable aujourd'hui sans une témérité grave, c'est ce que personne ne peut mettre en doute. Ajoutons que les bases en sont fragiles. On ne peut rien ajouter à la plénitude. Oui, si c'est une plénitude absolue, comme est celle de Dieu : impossible pour lui d'être plus Dieu, plus saint ; sa plénitude est simplement infinie (2). Oui encore, si c'est la plénitude du *terme*. Dans les élus du ciel, la grâce est consommée ; le temps défini de Dieu pour la croissance est passé. Il importe peu que la mesure de leur sainteté soit inégale. Une fois l'agemûr atteint, la taille humaine est fixée, plus haute en celui-ci, moindre en celui-là, mais pour tous incapable de nouveaux accroissements. L'âge mûr pour les amis de Dieu commence

en maître dans la maison où Moïse n'était qu'un serviteur fidèle (Hebr., III, 5, 6) ; ainsi fallait-il que son unique Mère eût, après lui, par le privilège de ses vertus et de sa gloire, une prééminence incontestée sur toute la famille dans la même maison de Dieu. Donc, de même qu'elle possède un nom singulier, le plus grand après celui de Dieu, le nom de Mère de Dieu, ainsi faut-il que la grâce et la gloire de cette même Mère de Dieu soient l'une et l'autre unique et singulière, au-dessus de tout ce qui n'est pas Dieu, sur la terre comme au ciel. Donc, s'il est question de cette grâce, qui, par le Saint-Esprit et par la vertu du Très-Haut, a dû la purifier, la sanctifier, la glorifier, pour faire d'elle et la mère et la nourrice du tout-puissant Fils de Dieu, je le crois et je l'affirme sans hésitation, elle n'a pas eu de perfectionnement, au jour de la Pentecôte. Comment, en effet, aurait-elle pu recevoir un accroissement quelconque de grâce, après la conception de son Fils, celle que l'Ange avait proclamée pleine de grâce ?... La plénitude ne comporte aucun vide ; où donc est la plénitude de la grâce, aucune grâce nouvelle ne saurait être versée... » *Petrus Vener.*, Epp. L. III, ep. 7. P. L. CLXXXIX, 283, sqq.

(1) Cf. Suar., *de Myster. vitæ Christi*. D. 18, S. 1, ab initio.

(2) Col., II, 9.

inévitablement à leur sortie de la *voie*, c'est-à-dire à la fin de cette vie mortelle.

Mais la plénitude de Marie n'est ni la plénitude absolue de son fils, ni la plénitude des élus du ciel. Ce n'est pas la plénitude *du terme*, puisque cette bienheureuse n'est pas encore admise à la vision permanente qui en fait la substance. Encore moins sa grâce peut-elle avoir une plénitude absolue de perfection. Qu'est-ce, en effet, que la grâce ? Une participation de la nature divine, le principe qui fait de toute âme sainte une image de Dieu. Ajoutez degrés à degrés, perfections à perfections ; l'image de Dieu, c'est-à-dire la grâce, forme et principe de cette image, sera toujours distante à l'infini du souverain archétype, et rien par conséquent n'empêchera d'en supposer à l'infini d'autres plus parfaites. Une seule image de la beauté suprême exclut toute idée d'accroissement, toute perfectibilité. C'est l'image adéquate du Père, le Fils unique, caractère infini de la substance infinie. Or, comme la perfection créée pourrait s'en rapprocher éternellement sans l'égaliser jamais, il en résulte que la perfectibilité de la grâce, considérée dans sa nature, est par elle-même indéfinie.

Mais si l'impossibilité de la croissance n'a pas de fondement dans la nature même de la grâce, ne peut-elle pas venir de la capacité même du sujet qui la reçoit ? La grâce versée dans l'âme de la Vierge, à l'heure de sa maternité, ne serait pas incompatible par elle-même avec de nouveaux degrés de perfection ; mais elle aurait alors rempli toute la capacité du vase. Quand vous pourriez indéfiniment puiser dans la mer, vous n'ajouteriez pas une goutte au contenu d'un vaisseau déjà plein jusqu'aux bords.

Cette comparaison ne prouve rien. Pourquoi ? Parce

qu'il n'en va pas de la grâce comme d'un liquide matériel. En effet, les faveurs surnaturelles, loin d'obstruer la capacité qui les reçoit, la dilatent et l'ouvrent à de nouvelles effusions. Plus vous aimez Dieu, plus vous participez à sa grâce, plus aussi vous devenez apte à recevoir les effets de la divine bonté. La grâce et la charité se tiennent : le progrès dans l'une est le perfectionnement de l'autre. Or, ne savons-nous pas qu'en aimant on acquiert toujours de nouvelles forces pour aimer ? Le cœur à aimer s'anime et s'excite : et le Saint-Esprit qui le possède lui inspire une nouvelle vigueur pour aimer toujours davantage. Donner des bornes à son amour, c'est ignorer la nature et la loi de l'amour : car plus il aime, plus il veut et plus il peut aimer. Donc la grâce appelle la grâce, et la plénitude, une plénitude toujours croissante. S'il vous faut une comparaison tirée des choses matérielles, prenez un fleuve dont le lit va, s'élargissant et se creusant à mesure que les eaux des montagnes qu'il côtoie lui arrivent plus abondantes. Rien donc n'empêchait la grâce de recevoir en Marie de nouveaux accroissements, malgré sa plénitude.

Écoutons Suarez : « La plénitude de la bienheureuse Vierge n'était pas incompatible avec un accroissement continu de grâce. Toujours, et dès le premier instant de sa conception, elle fut pleine de grâce, *gratia plena*, parce qu'elle eut toujours la mesure de grâces et de privilèges qui répondait à la condition dans laquelle elle se trouvait ; et pourtant, elle dut toujours recevoir une plénitude plus grande, parce que cela même était réclamé par sa dignité croissante et par ses mérites. C'est pourquoi, de même que sa qualité de Mère de Dieu n'exige pas qu'elle fût à l'heure même couronnée de la

gloire céleste, ainsi ne demandait-elle pas non plus qu'elle reçût dès lors tout l'accroissement de grâce défini par la divine Providence ; mais celui-là seulement qui convenait à l'état de *la voie*, c'est-à-dire un accroissement suffisant pour arriver un jour à la grâce *consommée* d'une Mère de Dieu. Et, dans ce sens, on peut dire qu'elle reçut, à la conception de son fils, toute sa perfection de grâce, non *formellement* en elle-même, mais *virtuellement* et dans sa source » (1). Posons donc comme principe incontestable que la croissance de la grâce de Marie n'eut pas d'autres bornes que son entrée dans l'état *du terme*, c'est-à-dire sa bienheureuse mort.

Vainement, pour infirmer cette doctrine, apporterait-on l'exemple de son divin fils, Notre Seigneur, dont la grâce créée reçut, dès le premier instant, sa totale plénitude. Le Docteur Angélique serait là pour répondre, comme il le fait dans la *Somme théologique* : « Manifestement la grâce du Christ ne pouvait être augmentée ni de la part de la grâce ni de la part du sujet ; parce que le Christ, en tant qu'homme, fut, dès le premier instant de sa conception, pleinement et véritablement *compréhenseur*. C'est pourquoi il ne pouvait y avoir en lui de progrès, pas plus qu'il n'y en a dans la grâce des autres bienheureux, parvenus *au terme*. Quant aux hommes qui sont encore purement dans la *voie*, la grâce peut toujours croître en eux ; et du côté de la *forme*, parce qu'ils n'ont pas atteint le degré suprême de la grâce, et du côté du *sujet*, parce qu'ils ne sont pas encore arrivés *au terme* » (2). Or la glorieuse Vierge, même après la conception du Sauveur, était

(1) Suar., de *Myster. vitæ Christi*, D. 18, S. 1, versus fin.

(2) S. Thom., 3^e p., q. 7, a. 12.

pleinement dans la *voie* ; on ne pourrait sans une témérité coupable, affirmer qu'elle possédait dès lors la vision face à face qui fait le *compréhenseur*.

II. — Il est temps d'étudier les facteurs et les lois de l'accroissement de la grâce en Marie.

Il y a deux modes, ou plutôt deux moyens de croissance. Les théologiens ont appelé le premier l'*opus operantis* : c'est le mérite. Le second est l'*opus operatum* : c'est le perfectionnement qui, dans les conditions ordinaires, est produit par les sacrements, quand on les reçoit avec les dispositions convenables et dans l'état de grâce (1). L'*opus operatum* se distingue de l'*opus operantis*, parce que la grâce qu'il produit n'a pas, comme en celui-ci, pour cause prochaine les actes surnaturels du justifié ; bien que certains actes soient nécessaires à titre de dispositions. Cette doctrine est assez connue ; nous pouvons donc la supposer. Cherchons maintenant quel est, à ce double point de vue, le progrès de la grâce dans la très sainte Mère de Dieu. Commençons par l'*opus operantis*, je veux dire, par le mérite ; et pour mettre plus d'ordre et de clarté dans cette matière, procédons par questions.

Première question. — La Sainte Vierge a-t-elle pu mériter ? Poser la question, c'est l'avoir résolue, tant il est manifeste qu'on trouve en Marie toutes les conditions du mérite, et dans un degré suréminent.

Pour mériter, il faut être enfant de Dieu, l'image de Dieu, le temple du Saint-Esprit par la grâce sanc-

(1) J'ai ajouté : dans l'état de grâce, parce que les sacrements qui, d'après leur institution sont ordonnés à produire la première grâce, apportent, eux aussi, un accroissement de grâce, lorsqu'ils sont reçus par des justifiés.

tifiante. Marie fut tout cela, dès sa première apparition dans le monde, et ne cessa jamais de l'être.

Pour mériter, il faut avoir le domaine de ses actes. « Où il n'y a pas de liberté, là, point de mérite » (1). Or, cette liberté, qui fait notre épreuve et notre gloire, devait être excellemment en Marie, puisque les imperfections qui l'entravent en nous, je veux dire l'inconsidération, l'ignorance et la prédominance des facultés sensibles sur la partie supérieure de notre être, n'existaient pas pour elle. Elle fut, il est vrai, si parfaitement *confirmée* en grâce que son âme ne pouvait être ternie par l'ombre même d'une faute. Mais, outre que cette impuissance n'était probablement que morale à regarder seulement les causes intrinsèques, la liberté, présumée pour le mérite, n'est pas nécessairement le pouvoir de choisir entre le bien moral et son contraire. Celui-ci, loin d'être de l'essence de notre libre arbitre, n'en est que l'imperfection. Notre Sauveur était pleinement libre de cette liberté qui suffit au mérite. Prétendez-vous qu'il lui fût loisible de se porter indifféremment vers le mal ou vers le bien, du côté du vice ou du côté de la vertu ?

Pour mériter, il faut que les actes soient moralement bons, et qu'ils aient, non seulement la nature, mais encore la grâce pour principe. Cette double condition pouvait-elle faire défaut en celle qui fut toujours pleine de grâces et dans la substance et dans toutes les puissances de son âme ?

Enfin, pour mériter, il faut que les opérations procèdent de la charité, ou du moins qu'elles reçoivent de

(1) S. Bernard., Sermon. 81 *in Cant.*, n. 6. C'est une de ces œuvres où le Saint se révèle excellent philosophe, comme excellent théologien.